



PRÉFET DE L'HERAULT

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
de l'Hérault

Service Police de l'Eau du  
département de l'Hérault

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS  
MEDITERRANEE  
39 Bd de VERDUN  
CS 30567

34536 BEZIERS Cedex

Dossier suivi par :  
Nicolas VAILLANT

Mèl : nicolas.vaillant@herault.gouv.fr

Tél. : +33 4 34 46 60 28

Objet : dossier de demande d'arrêté complémentaire d'autorisation instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Porter à connaissance mise en exploitation de la nouvelle configuration du captage de Vieulesse sur la commune de SERVIAN**  
**Accusé de réception au guichet unique de l'eau.**

Réf. : 34-2021-00093

MONTPELLIER, le

**20 MAI 2021**

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'arrêté complémentaire d'autorisation, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Porter à connaissance mise en exploitation de la nouvelle configuration du captage de Vieulesse sur la commune de SERVIAN**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 11 Mai 2021
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 34-2021-00093

Votre dossier a été transmis à :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault  
Service Police de l'Eau du département de l'Hérault  
DDTM34 181, Place Ernest Granier CS 60 556  
34064 MONTPELLIER cedex 2  
Tel : 04 34 46 62 23

qui est chargée de l'instruction de ce dossier.

**Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure d'arrêté complémentaire d'autorisation.** Le non respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Conformément à l'article R. 214-17 du code de l'environnement, le silence gardé par l'administration pendant plus de trois (3) mois sur votre demande de complément d'autorisation emporte décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation

Le Chef du S.E.R.N

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault  
Service Police de l'Eau du département de l'Hérault  
DDTM34 181, Place Ernest Granier CS 60 556 34064 MONTPELLIER cedex 2  
**Patrice PONCET**

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.